



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Convoqué le 23 juin 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 30 juin 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de Monestiés, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 42 (jusqu'au point 5) et 41 (à partir du point 6)

ANDRIEU Gwenaël, ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir de SANCHEZ Marie-Christine), BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de BONFANTI Djamila), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine (pouvoir de MIELVAQUE Julie), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie, GRIMAUD Hélène (pouvoir de LOPES Delphine), HAMON Christian, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de SENAUX OCHOA Stéphanie), MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MUNOZ Sonia, RATABOUL Gisèle (pouvoir de BORIES Anne-Marie), RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de GALAN Elisabeth), SAN ANDRES Thierry, SCHULTHEISS Pierre, SENEGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, VEDEL Adeline (pouvoir de TOURSEL Denis – jusqu'au point 5).

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

MASSOL Sylvie (représente ESCOUTES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 17 (jusqu'au point 5) et 18 (à partir du point 6)

BONFANTI Djamila (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), BORIES Anne-Marie (pouvoir à RATABOUL Gisèle), ESCOUTES Jean-Marc (représenté), GALAN Elisabeth (pouvoir à RUIZ Laurent), ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), LOPES Delphine (pouvoir à GRIMAUD Hélène), MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MIELVAQUE Julie (pouvoir à DEDIEU Karine), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), PUECH Christian, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir à BOUSQUET Jean-Louis), SENAUX OCHOA Stéphanie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), TESSON Régis, TOURSEL Denis (pouvoir à VEDEL Adeline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline (à partir du point 6).

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	42	Voix délibératives	53
Délégués avec pouvoir	10	Membres présents	43

**DELIBERATION N° 2026/06/30-3.9 :
 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE COKERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu les inscriptions budgétaires du budget primitif 2026 et l'adoption du Compte Financier Unique.

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais compète et/ou modifie une partie du budget primitif.

Sa spécificité réside dans l'intégration du résultat de l'année antérieure constaté à l'occasion de l'approbation du Compte Financier Unique.

Après l'adoption du Compte Financier Unique (CFU), le budget supplémentaire est donc l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget 2026 en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues à l'issue de l'adoption du CFU.

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice, et notamment la révision des montants des Autorisations de Programme (AP)/ Crédits de Paiements (CP) au regard de l'avancée des projets.

Le budget supplémentaire présenté aux membres du Conseil de Communauté s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 0.17 € en fonctionnement
- 278 141.94 € en investissement en tenant compte des reports de crédits de 2025

Le tableau ci-dessous retrace les grands équilibres budgétaires inscrits au budget supplémentaire pour le budget annexe Cokerie :

Budget annexe ZA COKERIE- BS		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits investissement	-	278 141,94
REPORT	Reste à Réaliser (RAR)	-	-
	001 Solde d'exécution section d'investissement reporté	278 141,94	-
	<i>Dépenses si solde négatif</i> <i>Recettes si solde positif</i>		
TOTAL	Total section Investissement	278 141,94	278 141,94

Budget annexe ZA COKERIE- BS		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement	0,17	-
REPORT	Reste à Réaliser (RAR)	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	0,17
	<i>Dépenses si solde négatif</i> <i>Recettes si solde positif</i>		
TOTAL	Total section Fonctionnement	0,17	0,17

Total Budget

278 142,11 278 142,11

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter le budget supplémentaire 2026 tel que présenté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions),

- **APPROUVE** le budget supplémentaire tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré le 30 juin 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausins-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- *de sa transmission en Préfecture le*
- *de sa publication le*

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 081-200040905-20260630-300626_3_9-BF

